

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-AC148

présenté par

Mme Mesmeur, M. Saint-Martin, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiroir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Recherche et enseignement supérieur »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire	0	0
Vie étudiante	40 000 000	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	0	0
Recherche spatiale	0	40 000 000
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
TOTAUX	40 000 000	40 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

« Par cet amendement, le groupe LFI propose de renforcer significativement les moyens alloués au service de santé étudiants, en particulier par l'augmentation conséquente du nombre de psychologues dans l'enseignement supérieur.

Le bleu budgétaire indique que la santé mentale des étudiants est « une priorité du ministre en charge de l'enseignement supérieur ». Or les crédits alloués à la santé des étudiants ne progressent que de 0,11 %, soit en baisse de 1,19 % si on prend en compte l'inflation. Le baromètre nationale de la santé mentale étudiante publié le 30 septembre 2025 révèle que près de six étudiants sur dix (57 %) estiment que leur santé mentale nuit à leur capacité à suivre le rythme des cours.

Le dispositif Santé psy étudiant mis en place en 2021 à l'issue de la crise sanitaire est largement insuffisant et déjà sous tension. Face à l'ampleur des problématiques de santé mentale étudiante, les capacités d'accueil et le nombre de séances proposées par le dispositif sont bien trop faibles. Le dispositif ne suffit clairement pas à absorber l'ensemble des sollicitations étudiantes et dans certains établissements, les délais d'attente sont extrêmement longs, comme en témoigne la vice-présidente de la vie étudiante de l'université de Cergy « Le système de santé public est saturé, il y a des délais pouvant aller jusqu'à 18 mois pour un psychiatre ».

De plus, de nombreux étudiants renoncent à ces soins faute de moyens, une thérapie avec un psychologue représenterait selon l'UNEF un coût de 1680 € par an à raison de deux séances par mois. Un tel dispositif tourné vers le secteur libéral ne peut compenser les défaillances observées dans le service public. Une étude récente de Linktree révèle que 54 % des étudiants ont dû renoncer à des soins médicaux au cours de l'année écoulée en raison de contraintes financières.

Le manque de psychologues dans les établissements d'enseignement supérieur français est alarmant : on compte 1 psychologue universitaire pour 30 000 étudiants, bien loin de certains pays tels que les États-Unis (1 psychologue universitaire pour 1 500 étudiants) et le Canada (1 psychologue universitaire pour 3 000 étudiants). On compte un.e assistant.e social.e pour 5000 étudiants en Allemagne mais en France il n'y a qu'un.e assistant.e social.e pour 12000 étudiants.

Nous proposons donc d'augmenter le nombre de médecins et de psychologues dans les services universitaires de santé pour réduire les délais d'attente et améliorer leur fonctionnement. Une augmentation du budget permettra également d'accroître la visibilité de ces centres, car beaucoup d'étudiants ignorent leur existence, notamment dans les Outre-mer.

Pour respecter les règles financières, nous suggérons un transfert :

- A hauteur de 40 000 000 d'euros des crédits en AE et en CP de l'action 01 « Développement de la technologie spatiale au service de la science » du programme 193 ;
- Vers l'action 03 « Santé des étudiants et activités associatives culturelles et sportives » du programme 231 « Vie étudiante ». Nous appelons le Gouvernement à lever ce gage.